



République Française
Département : MARNE
Arrondissement : Vitry-le-François
Cté de Cnes Côtes de Champagne et Val de Saulx

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Délibération N° DE_2023_075

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
57	44	47
Date de la convocation : 15/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
47	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des fêtes Merlaut), sous la présidence de Pascal TRAMONTANA.

Présents : Christine AMBOLLET, Liliane BERECHÉ, Jacky BERTON, Nicole BILLAUDEL, Christian BURGAIN, Jean-Claude CABART, Patrice CAUTRUPT, Henry Noël CHAMPENOIS, François CHOBRIAT, Gérard CHRETIEN, Thierry DAUSSEUR, Joël DELISSE, André DESANLIS, Jean-Pierre DRALET, Claudine DUBECHOT, Jean-Jacques GARCIA, Laurent GRAFTIAUX, Franck GRESLON, Claude GUICHON, Jean-Luc GUILLOT, Valérie ICHTERTZ, Caroline ISSENHUTH, Isabelle IVA, Jean-Claude JOFFRES, Régine LABROCHE, Joël LAGNEAUX, Sylvain LANFROY, Isabelle LAROSE, Pierre LE GUILLOU, Michel LECOCQ, Christophe LESSERTEUX, Michel LINARD, Sabrina MOKRANI, Jean-Marie MOUGEOT, Gérard MUNIER, Michel NICOMETTE, Benoît PRIEUR, Stéphane LEQUEUX, Christian SEYS, Daniel STOLL, Stéphane TRAIN, Pascal TRAMONTANA, Vivianne WIRBEL, Saïd YACoubi

Représentés : Hugues GERARDIN représenté par Joël DELISSE, Laurence LEBLANC représentée par Sylvain LANFROY, Coralie SOUDANT représentée par Jean-Claude JOFFRES

Absents et Excusés : Grégory CHAMARAC, Alain DEPAQUIS, Sophie DRALET, Carole GANSTER, Marie-Line GIRONDE, Catherine GRENIER, Serge LADROIT, Alain PAUPHILET, Laura SAÏNDOU, Jean-Marie TASSINARI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvain LANFROY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation des plans de zonage de Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains et Etrepuy

- Considérant la croissance urbaine dans les communes de Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains

et Etrepy,

- Considérant que les communes ont validé les remarques apportées,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les plans de zonage des communes de Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains et Etrepy,
- **De charger** le Président de soumettre ces trois plans de zonage à enquête publique,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pascal TRAMONTANA
Président de séance

